



Budget participatif 2022

Mode d'emploi



Qui peut participer ?

Tous les Ascéens âgés de 8 ans et plus, sans condition de nationalité.



Quel budget ?

L'enveloppe allouée est de **50 000 €** pour ce deuxième budget participatif. Ce montant pourra être revu lors des éditions suivantes.



Quels critères les projets doivent-ils respecter ?

• Relever d'une dépense d'investissement

Exemples : ✓ installer un banc supplémentaire sur une place
X créer un poste d'animateur (dépense de fonctionnement)

• Relever d'une compétence de la ville

Exemples : ✓ installer un jeu pour enfant dans un parc
X installer un ralentisseur dans une rue (compétence métropolitaine)

• Être d'intérêt collectif

Exemples : ✓ installer une boîte à livres dans l'espace public
X créer une activité à but lucratif (intérêt privé)



Ville d'Essey-lès-Nancy
Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

www.esseylesnancy.fr
03 83 18 30 00



Les projets doivent par ailleurs avoir un **coût inférieur à 50 000 €** et être **suffisamment précis** pour pouvoir être évalués par les services.

Le porteur de projet doit s'engager à participer activement à la phase d'instruction, à promouvoir l'adhésion à son projet et à concourir à sa mise en œuvre.

La liste complète des critères de recevabilité est inscrite dans le règlement intérieur, consultable et téléchargeable sur le site de la ville et la plateforme participative.

Les étapes

1 • Le dépôt des projets

Quand ?

Du **1^{er} juin** au **31 août** 2022

Où ?

Sur la plateforme participative
<https://jeparticipe.metropolegrandnancy.fr/processes/essey-les-nancy-bp22>
ou sur une fiche projet papier à retirer en mairie
si vous n'avez pas d'ordinateur.

Avec qui ?

Seul, en collectif ou en association.
N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez envoyer
vos questions à **participation@esseylesnancy.fr**

2 • L'analyse des projets

Quand ?

Du **1^{er} septembre** au **30 novembre** 2022

Par qui ?

Les services de la ville analysent la recevabilité et la faisabilité des projets.
Si besoin, les porteurs de projets pourront être contactés pour retravailler leurs projets ou les fusionner avec d'autres.
Sur avis des services municipaux, **la commission mixte paritaire sélectionne les projets soumis au vote des habitants.**

3 • Le vote

Quand ?

Du **1^{er} février** au **28 février** 2023

Comment ?

Chaque Ascéens peut voter une fois sur la plateforme en ligne ou déposer un bulletin papier dans une urne en mairie après avoir élargé.

Chaque votant peut choisir autant de projets qu'il souhaite dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 50 000 €.

Les projets qui auront recueilli le plus de voix seront retenus, dans la limite de l'enveloppe allouée, puis ils seront intégrés au budget d'investissement 2023 de la ville.

4 • La réalisation des projets

Quand ?

La mise en place des projets débutera en avril 2023, après le vote en conseil municipal du budget 2023.